



LE NERCILLACAIS

Bulletin Municipal de Nercillac
2eme semestre 2024

Le Mot du Maire

Tout au long de l'année 2024, les Français ont été informés de la situation budgétaire de notre pays, avec une dette de plus de 3000 milliards d'Euros.

Parmi les responsables de cette situation, nos gouvernants pointent du doigt les collectivités locales.

Je rappelle que les communes ont l'obligation de voter leurs budgets annuels en équilibre, et ne peuvent pas emprunter pour financer leurs dépenses de fonctionnement.

Pour préparer les budgets 2025, nous avons analysé les dépenses et les recettes de 2024, et nous avons effectué des prévisions, en tenant compte de la situation économique et politique. Nous continuons à investir régulièrement et sereinement en fonction de nos moyens financiers.

Pour la nouvelle année, je vous adresse, au nom des conseillers municipaux et du personnel communal, des vœux sincères de santé et de bonheur pour vous et vos proches.

Rendez-vous salle des fêtes, vendredi 10 janvier à 18h00, pour le verre de l'amitié.

Bonne année 2025





COMMUNICATION

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population concerne l'ensemble de la population vivant en France. Mais les années de recensement diffèrent selon les communes. Dans celles de moins de 10 000 habitants, comme Nercillac, le recensement a lieu tous les 5 ans et toute la population est concernée.

La campagne de recensement se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025. Les agents recenseurs sont recrutés par votre Mairie. Vous pouvez les reconnaître grâce à leur carte tricolore.

VENTE DE TICKETS

La vente de tickets cantine et garderie se fera, comme d'habitude le 1er mardi de chaque mois, (hors vacances scolaires) de 16h30 à 18h30.

Ci-dessous les dates :

Mardi 07 janvier 2025 → Mardi 04 février 2025
 → Mardi 11 mars 2025 → Mardi 01 avril 2025
 → Mardi 06 mai 2025 → Mardi 03 juin 2025

ÉCOLE DE NERCILLAC

Le groupe scolaire dispose de 3 classes, d'une salle informatique, d'une salle de motricité, d'un restaurant scolaire et d'une garderie et suit le régime des 4 jours depuis la rentrée 2018.

La rentrée scolaire a eu lieu le lundi 2 septembre 2024 avec un effectif de 64 élèves répartis dans les 3 classes.

L'équipe enseignante est composée de :
 Mme Céline PINET : classes de maternelle : TPS - PS - MS - GS, aidée de Mme Aline BALLELET (aide maternelle - ATSEM)

Mr Thomas CASTELLI : Classes : CP - CE1 .

Mme Carine LEBASTARD, Directrice : Classes : CE2 - CM1 - CM2 remplacée par Mr François ESCOFFIER les mardis.

Restaurant scolaire : Mme Tatiana DECOURCELLE responsable du restaurant scolaire aidée par Mme Agnès LECALME.

La garderie est assurée à partir de 7h15 le matin par Mme Aline BALLELET et le soir jusqu'à 18h30 par Mme Agnès LECALME.

HORAIRES GARDERIE

- Ouverture : 7h15
- Fermeture : 18h30

	ZONE A	
VACANCES	DÉBUT	REPRISE
Vacances d'hiver	Samedi 22 février 2025	Lundi 10 mars 2025
Vacances de printemps	Samedi 19 avril 2025	Lundi 05 mai 2025
Pont de l'ascension	Mercredi 28 mai 2025	Lundi 02 juin 2025
Vacances d'été	Samedi 5 juillet 2025	Lundi 1 ^{er} septembre 2025

MANIFESTATIONS COMMUNALE



CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 11 NOVEMBRE

Lundi 11 novembre, une quarantaine de Nercillacais étaient présents autour du Maire, accompagné de ses adjoints et conseillers. La cérémonie a encore été l'occasion de rendre hommage à l'ensemble des « morts pour la France », civils ou militaires. Une gerbe a été déposée au pied du monument aux morts.

Un vin d'honneur a été offert, à l'issue de la cérémonie.



SITE INTERNET

Nous vous rappelons que le maximum d'informations concernant les Nercillacais (école, commerces, artisans, manifestations, conseil municipal...) sont à disposition sur le site Internet « nercillac.fr », **n'hésitez pas à le consulter.**



REPAS DES AÎNÉS

C'était la fête, samedi 14 décembre dernier, dans la salle des fêtes de Nercillac. Plus de 80 Nercillacais de plus de 70 ans avaient répondu présent à l'invitation de la Municipalité pour le traditionnel repas des aînés et, se sont régalés avec un repas préparé par le restaurant « LA LOGE » de Nercillac et servi par les membres du conseil Municipal. Deux musiciens ont animé le repas, et, entre 2 plats, certains aînés ont investi la piste de danse.

Le Maire, Bernard DUPONT, a remercié les convives, avec une pensée pour ceux qui ne sont plus là, et ceux qui n'ont pas pu venir pour des problèmes de santé. Il a aussi mis à l'honneur les 4 personnes de plus de 90 ans présentes – Édith ESPEYRAC, Marguerite TOURAY, Gabrielle DANJOU et Maurice PONTCHARRAUD.

Les convives sont repartis très contents de l'après-midi. Le repas des aînés est un moment toujours très attendu, qui permet aux personnes de se retrouver et de passer un moment convivial.



FÊTE HALLOWEEN – A.P.E

Une Fête Effrayante

L'école de Nercillac a tremblé le 18 octobre dernier. La cause de ce phénomène : le défilé effrayant des élèves.

Sorcières, vampires, citrouilles... tous s'étaient donné rendez-vous pour célébrer Halloween autour d'un goûter diabolique où petits et grands ont pu se régaler avec les gâteaux confectionnés par les parents.

L'atelier maquillage a eu un franc succès pour diaboliser les petites têtes d'ange.

Cet événement a été organisé par l'Association des Parents d'élèves.

A.P.E (Association des Parents d'Élèves)

Une nouvelle équipe pour l'Association des Parents d'Élèves.

Après 6 années d'implication au sein de l'A.P.E, Mme Christine MANDON a cédé sa place de présidente à Mr Raphaël ALAIN. Certains membres du bureau ont aussi laissé leur place. Vous trouverez le nom de tous les membres sur notre site de « nercillac.fr » onglet « vivre à Nercillac » « associations ».

NOËL – A.P.E

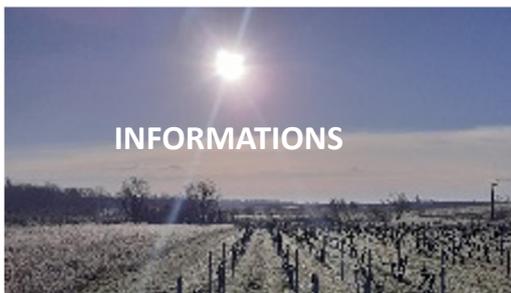
Noël, une enquête givrée

Le vendredi 20 décembre, l'Association des Parents d'élèves, avec l'aide de ses lutins, a organisé un après-midi de Noël aux élèves de Nercillac.

Le professeur scientifique a atterri dans la salle des fêtes de la Commune. Avec les enfants, ils sont partis dans une quête pleine de rebondissements pour retrouver le cadeau de la mère Noël.

Après le spectacle, enfants, parents et enseignants ont partagé des douceurs de Noël avant de se séparer pour des vacances bien méritées.





MICRO-FOLIE NERCILLAC

QU'EST-CE QU'UNE MICRO-FOLIE ?

la Micro-folie se présente sur Grand Cognac sous la forme d'un musée numérique itinérant. Elle permet de découvrir, à côté de chez soi, plusieurs milliers d'œuvres issues des collections de grands musées régionaux, nationaux et internationaux, en très haute qualité et avec des outils numériques adaptés.

En savoir plus sur le dispositif « Micro-folie »

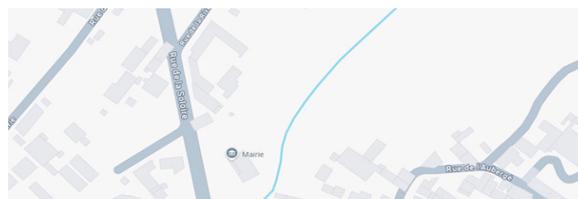
<https://www.lavillette.com>

La Micro-folie se déploie sur plusieurs communes du territoire de Grand Cognac. Ce musée numérique itinérant, gratuit et ouvert à tous, va à la rencontre des habitants avec + de 2000 œuvres de grands musées nationaux et européens.

Il sera dans notre commune, à la Mairie du 1er au 18 avril 2025, du mardi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h et le samedi 12 avril de 9h à 12h pour une « Matinée découverte »



LA BASE ADRESSE LOCALE



Depuis la loi 3Ds de 21 février 2022, il appartient à toutes les communes de numérotter et dénommer les voies. Ces informations sont ensuite versées dans une base de données à l'échelle communale (Base Adresse Locale) qui alimente la Base Adresse Nationale, le référentiel unique et officiel des adresses en France, elle fait partie du service public de la donnée.

La Base Adresse Nationale est la base de données de référence des adresses en France contenant la correspondance entre adresse non nominative et position géographique de plus de 25 millions d'adresses sur le territoire français.

Une Base Adresse Locale publiée et à jour, garantit une meilleure prise en compte des adresses dans les différents systèmes d'information des acteurs, qu'ils soient publics ou privés.

Elle constitue la méthode directe de transmission des adresses aux administrations, conformément à la LOI pour une République numérique.

L'article 169 de la loi 3Ds reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse. Le conseil municipal est clairement en charge des dénominations des voies et lieux-dits et de leur numérotation. C'est une obligation pour toutes les communes.

La base adresse locale garantit à tous les citoyens la possibilité de détenir une information géographique permettant par exemple que des services d'urgences se rendent au bon endroit ou encore de réaliser une analyse cartographique.

En ce qui concerne notre commune la base adresse locale a été mise à jour par l'équipe municipale, chaque adresse ayant été individuellement vérifiée. Si toutefois vous constatez une erreur ou si vous avez des questions à ce sujet, merci de contacter la mairie.



CAFÉ NUMÉRIQUE DES CONSEILLÈRES NUMÉRIQUES

Nous vous rappelons que les ateliers collectifs débiteront en janvier et se tiendront tous les mardis de 14h à 16h30. Voici les détails des premières sessions :

- Châteaubernard : le 14 janvier
- Verrières : le 21 janvier
- Nercillac : le 28 janvier
- Saint-Simon : le 4 février

Pour débiter cette nouvelle série d'ateliers, un thème essentiel sera abordé :

Je comprends comment choisir mon opérateur. Cet atelier marquera également l'arrivée de la fibre à grande vitesse dans Grand Cognac, avec la fin de la commercialisation de l'ADSL prévue pour fin 2024.

À partir de janvier, il ne sera plus possible de souscrire à un forfait ADSL, et 17 communes de Grand Cognac passeront à la fibre optique.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre page Facebook : Permanences et Ateliers Numérique - Grand Cognac.



CONSEILLÈRES NUMÉRIQUES - JANVIER à AVRIL 2025 – NERCILLAC

Des conseillères numériques à votre service.

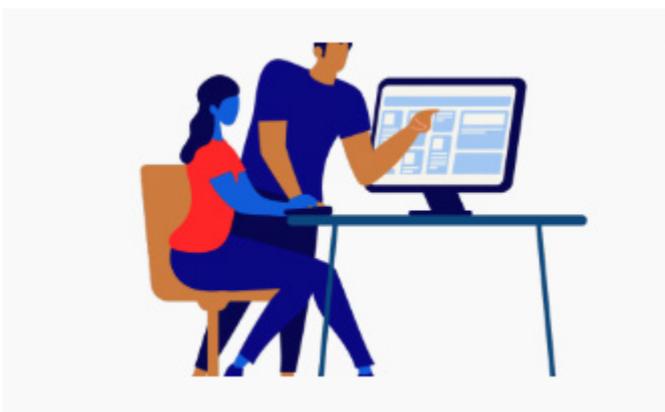
Besoin d'aide pour :

- l'utilisation de votre matériel (téléphone, ordinateur, tablette)
- la navigation sur Internet, création et la gestion d'une boîte mail, l'utilisation d'applications, etc...
- la création de comptes sur les sites administratifs et comment y naviguer

La conseillère numérique sera présente à la Mairie de NERCILLAC de 14h à 17h, les vendredis : 17 et 31 janvier, 14 février, 14 et 28 mars et 11 avril 2025.

Appelez pour prendre RDV : Michèle Ladik – Conseillère Numérique au 06.11.72.08.90 ou michele.ladik@grand-cognac.fr

Rendez-vous possible à domicile sous condition



INFORMATIONS

DIRECTION DE L'AUTONOMIE : LE DÉPARTEMENT VOUS ACCOMPAGNE

Vous avez 60 ans et + ?

Une question, un besoin ?

Le département vous accompagne :
DIRECTION DE L'AUTONOMIE →
05.16.09.50.72

Pour toute demande concernant :

La perte d'autonomie,

Les ateliers de prévention, les services ménagers, le portage de repas, les aides techniques, les aides à la toilette,

Le dossier d'allocation personnalisée d'autonomie (APA),

Les démarches pour entrer en EHPAD, en famille d'accueil, en structures personnes âgées

Les financements, l'aide sociale à l'hébergement.

Contactez la Direction de l'autonomie du Département de la Charente.

Plus d'infos : www.lacharente.fr



LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES - RAPPEL

Le frelon asiatique envahit la France.

Sa capacité de reproduction est très rapide et son impact se ressent sur les insectes pollinisateurs ; les abeilles représentent 30 % de son régime alimentaire mais il consomme aussi d'autres insectes, des fruits mûrs, du nectar et des charognes.

Un nid de frelon compte environ 2000 individus et peut générer 500 reines fondatrices qui donneront une cinquantaine de nouveaux nids !

1) DESTRUCTION DES NIDS : Comment faire ? Quel coût ? Faire une déclaration à la Mairie qui prendra contact avec un professionnel. Le coût de l'intervention se situe entre 60 et 120 €.

La Mairie prendra en charge jusqu'à 100 € de juin à octobre.

2) PIEGEAGE DES REINES : quand ? comment ? Au printemps de février à avril, les reines se réveillent pour aller créer de nouveaux nids, idem en automne, de septembre à novembre, elles sortent du nid pour aller hiverner dans un recoin à l'abri ; ces 2 moments sont importants pour piéger le frelon .



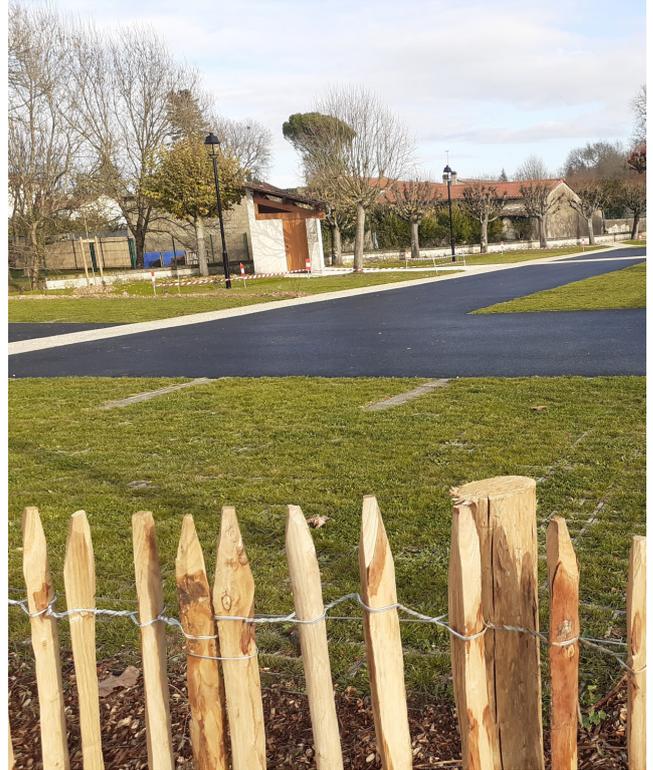


TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG

Aménagement du carrefour, Mairie, salle des Fêtes

Un plateau surélevé au carrefour des rues de Cognac, de Jarnac, de Julienne, de la Soloire, avec une zone limitée à 30 km/h, a été créé pour diminuer la vitesse des véhicules et améliorer la sécurité des usagers à cet endroit (proximité mairie et salle des fêtes).

La priorité à droite est la règle à observer dans ce carrefour comme dans tout le bourg.



Aménagement de l'aire de stationnement

Le regroupement du parking de la Groie avec une partie du parking des commerces permet un meilleur stationnement des véhicules aussi bien pour les usagers des salles des fêtes et polyvalente que pour les clients des commerces.

Les qualités végétales des plantations et le caractère perméable des sols ont été développés pour créer un agréable espace vert au centre du bourg.

Le terrain de boules, utilisé régulièrement par les aînés, a été refait entièrement.

La répartition de l'éclairage public a été revue, avec des nouveaux candélabres.





Élargissement trottoir rue de Jarnac

Depuis plusieurs années, dans ses règlements d'urbanisme, la commune avait réservé un emplacement dans le virage situé au début de la rue de Jarnac.

Lors de la vente de la maison située dans ce virage, la commune a acheté une bande de terrain d'une largeur de 2,50 m, pour élargir ce passage étroit.

Un trottoir recouvert de calcaire perméable pour permettre l'infiltration des eaux pluviales vient d'être créé pour améliorer la sécurité des piétons.

VIDÉO PROTECTION CENTRE BOURG

Le projet a pour but la vidéoprotection de la voie publique avec pour objectif de :

- Prévenir, anticiper, dissuader et gérer les atteintes à la sécurité des personnes et des biens
- Donner les moyens aux autorités compétentes, d'identifier dans la mesure du possible, les auteurs des infractions aux fins d'y donner, dans les meilleurs délais la suite qu'il convient.

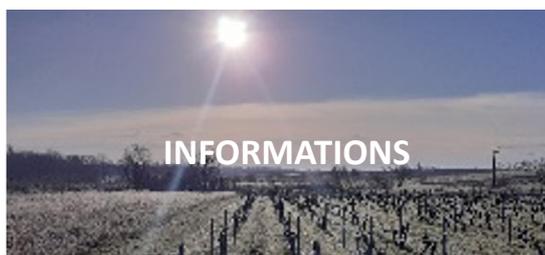
Conformément à l'article L251-2 du Code de la Sécurité Intérieure concernant les images prises sur la voie publique, ce système mis en place par la commune a pour finalité :

- La sécurité des personnes
- La prévention des atteintes aux biens
- La protection des bâtiments publics

Le positionnement des caméras a été réalisé en collaboration avec le Référent Sûreté de la Cellule de Prévention Technique de la Malveillance du Groupement de Gendarmerie de la Charente. Elles sont placées sur le bâtiment de la commune, à côté de la salle des fêtes, permettant d'avoir un visuel sur le RD 15 dans les directions de Rouillac et Cognac et sur le RD 156 en direction du Bourg. Par arrêté du 15 octobre 2024 de la préfecture d'Angoulême portant autorisation d'un système de vidéoprotection, l'administration a validé la légalité de notre installation.

Conformément à la législation en vigueur, les enregistrements sont conservés pour une durée maximale de trente jours.





ETAT CIVIL

RAPPEL : En raison de la réglementation, nous ne pouvons plus communiquer les informations sur l'Etat Civil. Toutefois, toute personne désireuse de la publication d'un décès, d'une naissance ou d'un mariage, devra se manifester auprès du secrétariat de la mairie, afin de donner son accord par écrit.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

La collecte des sacs noirs (ordures ménagères) a lieu tous les mercredis matin.

Attention, si le jour de ramassage est un jour férié, la collecte est décalée au lendemain.

COLLECTE SÉLECTIVE



La collecte des sacs jaunes a lieu les lundis matin, une semaine sur deux (semaines paires).

Ci-dessous les dates de ramassage des sacs de collecte sélective de couleur jaune (bouteilles plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, journaux, magazine, prospectus, pots, barquettes, films plastique...)

PETIT RAPPEL : Les sacs jaunes et les sacs noirs doivent être sortis uniquement la veille au soir et non pas plusieurs jours avant...

PROCHAINS RAMASSAGES 2025:

Lundi 06 janvier – lundi 20 janvier – lundi 03 février – lundi 17 février – lundi 03 mars – lundi 17 mars – lundi 31 mars – lundi 14 avril – lundi 28 avril – lundi 12 mai – lundi 26 mai – mardi 10 juin – lundi 23 juin

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9h-12h
Mardi : 14h-17h
Mercredi : 9h-12h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 14h-17h

La Mairie est joignable par téléphone tous les jours du : lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

TELEPHONE DE LA MAIRIE

Tél : 05.45.80.92.11
Email : mairie@necillac.fr
Site internet : <https://www.necillac.fr>



POMPIERS : 18 **SAMU : 15**
POLICE : 17
NUMEROS URGENCE PORTABLE : 112
GENDARMERIE : 05.45.81.45.73

CABINET INFIRMIÈRES :

Mme PROST Françoise - Mme MIGAUD Laurie -
Mme LANCERON Lesly - Mme PEDARROS Julie
8, Rue du Salmon 05.45.80.89.08

PHARMACIE:

Mme LANDRY Christelle 05.45.80.94.89



Vendredi 10 janvier : Vœux du Maire
Samedi 12 avril : Repas dansant
Club des aînés
Jeudi 8 mai : Commémoration du 8 mai 1945
Place de l'Église - Municipalité
Samedi 21 juin : Concours de boules communal
La Boule Nercillacaise
Samedi 21 juin : Repas moules/frites
Soloire Tourtrat